

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

SOINS DU CORPS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 83 21 02 U 21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">SOINS DU CORPS ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir :

- ◆ des compétences générales et transférables :
 - appliquer des procédures pratiques avec minutie et rigueur ;
 - appliquer, en toutes circonstances, les règles de sécurité et de protection des personnes, les règles d'ergonomie et les règles d'hygiène professionnelle ;
 - prendre conscience de l'importance d'assurer une prestation de qualité ;
- ◆ des compétences spécifiques :
 - dans les limites de ses compétences, acquérir des techniques et des habilités permettant la réalisation de soins du corps et du buste adaptés à la personne.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En sciences,

- ◆ expliquer la structure, les propriétés et les rôles de la peau, des muscles et des os ;
- ◆ identifier et de caractériser le système tégumentaire, d'irrigation sanguine ;
- ◆ expliciter les notions essentielles de chimie dans le domaine de l'esthétique (concentration et dilution, pH, ionisation, ozonisation, oxydation) ;
- ◆ expliquer les compositions des éléments essentiels se retrouvant dans le domaine de l'esthétique ;
- ◆ identifier globalement les types de produits utilisés en esthétique (émulsions, gels, crèmes, huiles, ...)
- ◆ expliquer les notions de sécurité liées à l'utilisation de l'appareillage électrique spécifique à l'esthétique;

- ◆ expliquer le rôle, les règles et la portée de l'hygiène personnelle et professionnelle, de la stérilisation et de la désinfection prévues pour l'utilisation du matériel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Formation scientifique appliquée à l'esthétique : niveau 1 » code : 91 61 01 U11 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie et hygiène : soins du corps	CT	B	80
Pratique professionnelle : soins du corps	PP	L	176
3.2. Part d'autonomie		P	64
Total des périodes			320

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

4.1. Technologie et hygiène : soins du corps

- ◆ de nommer et de localiser les différentes parties du corps ;
- ◆ d'expliquer les règles à respecter en matière de présentation ;
- ◆ d'énoncer les règles relatives à l'accueil du client et à son installation ;
- ◆ de déterminer les principes d'organisation du plan de travail (ergonomie, matériel, éclairage, ...)
- ◆ de citer les éléments constitutifs d'une fiche de soin du corps et de soin du buste et d'une fiche conseil ;
- ◆ de définir et de décrire les manœuvres de massage à visée esthétique, les sélectionner en fonction des besoins du client et des effets attendus ;
- ◆ de citer les contre-indications au massage ;
- ◆ de citer et décrire plusieurs techniques de massage ;
- ◆ de caractériser les différentes formes, imperfections et malformations des seins ;
- ◆ d'expliquer l'intérêt d'un auto-examen du buste ;
- ◆ de citer les caractéristiques d'un soutien-gorge adapté à la poitrine ;
- ◆ d'énoncer les différentes étapes d'un soin du corps et du buste dans l'ordre chronologique ;

- ◆ d'identifier et caractériser les différents produits (effets et contre-indications) utilisés lors des soins du corps et du buste;
- ◆ d'identifier et décrire les techniques de soins du corps et du buste telles que gommages, enveloppements, masques, ... ;
- ◆ d'identifier et décrire la technique des épilations, d'en déterminer les avantages, désavantages et risques dans le cadre d'épilations répétitives ;
- ◆ d'identifier et décrire les produits utilisés lors des épilations, d'en déterminer les avantages, désavantages et risques dans le cadre d'épilations répétitives ;
- ◆ de définir les effets des appareils électriques et mécaniques dont l'usage est autorisé dans les soins du corps et du buste, leurs modalités d'utilisation et leurs contre- indications ;
- ◆ de décrire le phénomène de cicatrisation et ses anomalies et d'en déterminer les traitements indiqués et contre-indiqués du ressort de l'esthéticien ;
- ◆ de déterminer les soins que l'esthéticien peut réaliser avant et après une chirurgie esthétique ;
- ◆ de déterminer les soins adaptés à la femme enceinte en tenant compte des modifications liées à la grossesse ;
- ◆ de déterminer les soins adaptés à l'homme ;
- ◆ d'identifier et caractériser les soins du ressort de l'esthéticien liés aux anomalies de la circulation sanguine et lymphatique et d'en décrire les traitements ;
- ◆ d'identifier et de caractériser la cellulite et l'obésité, d'en préciser l'évolution, les causes, les complications et les traitements ;
- ◆ d'identifier et de caractériser le relâchement des tissus corporels, d'en préciser les causes et les traitements ;
- ◆ de reconnaître les lésions dermatologiques courantes (eczéma, psoriasis, zona, cicatrices, ...) et identifier les limites imposées par la profession dans leur prise en charge ;
- ◆ de citer les techniques d'aqua-esthétique, leurs indications et contre indications ;
- ◆ de définir les procédures d'entretien du matériel nécessaire au soin en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

4.2. Pratique professionnelle : soins du corps

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, des règles d'hygiène professionnelle (règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation) :

- ◆ d'accueillir et d'installer le client ;
- ◆ de préparer le matériel et organiser le poste de travail ;
- ◆ de rédiger une fiche de soin et une fiche conseil pour les soins du corps et du buste et de déterminer les produits et les techniques à exécuter (indications et contre indications) ;
- ◆ de reconnaître les lésions dermatologiques courantes et de pouvoir limiter son intervention ;
- ◆ de réaliser les différents types de massages en fonction des besoins de la personne : massage circulatoire, anti cellulitique, tonifiant, relaxant, ... ;

- ◆ de réaliser un soin adapté au niveau du corps et du buste (gommages, désincrustation, enveloppements, masques, épilations, ...) en justifiant le choix des produits, des appareils électriques ou mécaniques et les techniques utilisés ;
- ◆ de détecter rapidement toute manifestation d'allergie ou d'irritation cutanée et d'adapter le soin en conséquence ;
- ◆ d'assurer la remise en ordre du poste de travail, du matériel, des produits et du local ;
- ◆ d'assurer l'entretien, la désinfection et éventuellement la stérilisation du matériel.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, dans un délai imparti et en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, et d'hygiène personnelle et professionnelle (matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation), l'étudiant sera capable :

- ◆ de procéder aux opérations préliminaires au soin (poste de travail, accueil et installation du client, ...) ;
- ◆ de réaliser un massage imposé du corps humain et d'en justifier les manœuvres ;
- ◆ de réaliser correctement tout soin imposé, en respectant l'ordre chronologique, en tenant compte de la morphologie du corps et des contre indications ;
- ◆ de rédiger des fiches techniques et conseils;
- ◆ de justifier les techniques, les produits et les appareils sélectionnés.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'accueil et de l'installation du client,
- ◆ la rigueur dans l'application des procédures,
- ◆ le degré d'habileté,
- ◆ la pertinence des justifications,
- ◆ la précision des fiches techniques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.